

Obtentions végétales—Loi

lieu d'origine de la plupart des variétés végétales dans le monde. Comment rémunère-t-on ces pays dans le cadre de ce genre de système? Lorsque du matériel est prélevé en Amérique du Sud, manipulé en Amérique du Nord et ramené en Amérique du Sud, il ne semble guère juste de faire payer aux pays d'origine un prix très élevé pour utiliser leur propre matériel génétique. Ils pourraient soutenir à juste titre qu'ils ont conservé et manipulé ce matériel génétique pendant des siècles et demander pourquoi nous ne les avons pas payés quand nous l'avons prélevé initialement. On n'a pas répondu à cette question.

Pour une raison ou une autre, nos dirigeants dans les secteurs privé comme public estiment que le matériel génomique devrait être gratuit et accessible à tous jusqu'à ce qu'ils s'en emparent, après quoi un prix devrait être exigé pour s'en servir.

Le ministre dit que nous ne devrions pas nous faire de souci à ce sujet parce qu'il y aura des banques génomiques dans le monde et que le Canada est responsable d'une partie de la banque génomique globale. L'idée de banque génomique me paraît excellente. Nous, au Canada, sommes responsables de la plupart des variétés d'orge. Je constate cependant avec une certaine alarme que certaines des plus anciennes banques génomiques sont maintenant en voie de privatisation. Comment pouvons-nous garantir le plein accès quand une entreprise privée achète une banque génomique dans le but, présume-t-on, de faire un profit? Je ne vois aucune autre raison pour qu'une entreprise privée achète, par exemple, la banque génomique de Cambridge qui a été constituée au long de plusieurs siècles.

Tous les explorateurs, y compris Charles Darwin, ont emmené dans leurs expéditions des botanistes ou des savants pour rapporter de nouvelles variétés végétales et de nouvelles formes de vie qui étaient déposées dans des endroits comme la banque génomique de Cambridge. M^{me} Thatcher, dans sa grande sagesse, a décidé qu'elle devait être privatisée, et une société privée l'a achetée pour plus de 160 millions de dollars canadiens. Personne ne me fera croire qu'une société ferait preuve de tant de générosité et d'altruisme en investissant 160 millions de dollars canadiens de l'argent des actionnaires dans une entreprise qui ne serait pas rentable. On ne peut que conclure que ces ressources génétiques deviendront précieuses à un certain moment dans l'avenir.

La voie sur laquelle nous nous engageons avec ce projet de loi présente bien des dangers. Il y a beaucoup de questions qui sont restées sans réponse. Le gouverne-

ment semble prendre cette orientation parce que d'autres pays le font, aussi cela doit être bien. Certaines sociétés ont interdit l'accès des bibliothèques avant l'âge des ténèbres, je l'admets, et cela a eu des conséquences très néfastes pour nos ancêtres. Cette période d'ignorance a duré plusieurs centaines d'années pendant lesquelles on ne pouvait pas avoir accès à l'information et où les connaissances technologiques ont souffert en conséquence. Je détesterais voir le Canada adopter ce genre d'attitude au moment où le reste du monde reconnaît presque unanimement qu'il faut une transparence, ou *glasnost*, l'accès à l'information, que ce soit de la part des fonctionnaires du gouvernement ou des milieux scientifiques et technologiques.

Notre société ne peut pas prospérer et croître si on limite l'accès à l'information. Le gouvernement devrait y penser à deux fois avant de proposer ce genre de projet de loi qui, à mon avis, va complètement à l'encontre de cette tendance à la transparence. Ce projet de loi propose d'établir un monopole qui limiterait l'accès à l'information et aux données génétiques, et, à mon avis, notre société ne doit pas s'engager dans cette voie. C'est à l'opposé de la direction prise par la plupart des pays dans le monde à l'exception de quelques pays très développés qui ont essayé de privatiser et de tirer profit des renseignements qui sont enfermés dans le matériel génétique qui n'a pas été créé par la main de l'homme. Celui-ci peut le manipuler, mais il ne l'a pas créé et il ne devrait pas être récompensé pour quelque chose où il n'a joué qu'un petit rôle accessoire de manipulateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais porter à l'attention des députés le fait que les trois premiers orateurs ont eu droit à un temps de parole de 40 minutes sans période de questions et de commentaires, aux termes de l'article 74 du Règlement. Nous entrons maintenant dans la période de huit heures où les discours durent 20 minutes et sont suivis de 10 minutes de questions et de commentaires.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C-15 concernant les obtentions végétales. Lorsque l'on examine la situation entourant la création de nouvelles variétés de graines au Canada, on doit se demander si nos agriculteurs et leurs familles ont accès aux meilleures ressources disponibles pour concurrencer les producteurs du monde entier. Il me semble que tous les députés doivent souhaiter que les producteurs de denrées alimentaires aient accès aux meilleures variétés de cultivars qui